



EXTENSION DE CLASSEMENT

Extension de classement n°	sur le procès-verbal n°
▪ 14/1	07 - A - 256
▪ 14/2	07 - A - 258
▪ 14/2	07 - A - 259
▪ 14/3	07- A - 261
▪ 14/2	07 - A - 267
▪ 14/2	07 - A - 270
▪ 14/2	07 - A - 272

Demandeur FERMACELL SAS
30, rue de l'Industrie
F - 92563 RUEIL-MALMAISON CEDEX

Objet de l'extension Mise en œuvre de plaques ciment FERMACELL POWERPANEL H2O à bords amincis

Durée de validité Cette extension de classement n'est valable qu'accompagnée de son procès-verbal de référence. Sa date limite de validité est celle portée sur son procès-verbal de référence.
Passé cette date, l'extension de classement ne sera valable que si elle est mentionnée sur une éventuelle reconduction du procès-verbal de référence délivrée par EFACTIS France.
Cette extension de classement n'est pas cumulable avec d'autres extensions se rapportant à ces mêmes procès-verbaux, sauf mention explicite dans le texte de l'extension.

1. DESCRIPTION DES MODIFICATIONS

La présente extension autorise la mise en œuvre des plaques ciment FERMACELL POWERPANEL H2O à bords amincis.

Le traitement des joints de ces plaques à bords amincis est réalisé par une bande de renfort grillagée autocollante et un enduit de lissage à base ciment.

Les modes de montage des montants et des plaques ciments sur les montants restent inchangés par rapport à ceux décrits dans les procès-verbaux de référence.

2. JUSTIFICATION DES CONCLUSIONS

Le remplacement des plaques FERMACELL POWERPANEL H2O à bords droit par des plaques FERMACELL POWERPANEL H2O à bords amincis est autorisé, compte tenu du renfort au niveau du traitement des joints mis en œuvre.

En effet, la constitution des plaques FERMACELL POWERPANEL H2O reste identique.

Les plaques ciment FERMACELL POWERPANEL H2O à bords droit étaient traitées, lors des essais de référence, par collage à la colle à joints FERMACELL.

Le traitement par la technique bande de renfort + enduit à base ciment est de nature à améliorer le traitement des joints à ce niveau, ce qui permet donc d'autoriser la mise en œuvre des plaques ciment FERMACELL POWERPANEL H2O à bords amincis.

3. CONDITIONS A RESPECTER CONCLUSIONS

Elles sont celles des procès-verbaux de référence.

4. CONCLUSIONS

Les performances des éléments sont inchangées.

Maizières-lès-Metz, le 11 mars 2014



Adeline QUOY
Ingénieur Chargée d'Affaires



Hervé RYCKEWAERT
Chef du Service Essais